

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS189

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE 19

À l'alinéa 69, supprimer les mots :

« liés au coût du foncier, à l'amortissement des investissements réalisés, aux frais ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement rétablit la rédaction issue des travaux de l'Assemblée nationale.